

SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2022

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée:

QU' en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil de toute municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure ;

QUE les dates des séances ordinaires du Conseil prévues pour l'année 2021, sont les suivantes :

10 janvier	(2 ^e lundi)
07 février	
07 mars	(2 ^e lundi)
04 avril	
02 mai	
06 juin	
04 juillet	
15 août	(3 ^e lundi)
06 septembre	(mardi)
04 octobre	(mardi)
05 décembre	

Lieu : Salle communautaire, Valcourt,
820, rue St-Joseph

Heure : 19 :00 heures

Donné à Valcourt, ce 07 décembre 2020

M^e Lydia Laquerre,
Greffière